

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Minot, Mme Kuster, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Corneloup, Mme Louwagie, Mme Brenier, M. Rolland, M. Abad, Mme Lacroute, Mme Meunier, Mme Valentin, M. Masson, M. Jean-Claude Bouchet, M. Lurton, M. Viala, M. Ferrara, M. Vialay, M. Aubert, M. Forissier, M. Perrut et M. de Ganay

-----

**ARTICLE 8**

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après la première occurrence du mot :

« établissement, »,

insérer les mots :

« le regroupement d'établissements du premier degré avec des établissements du second degré, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de permettre des expérimentations plus approfondies sur l'école du socle, c'est à dire l'école allant de la maternelle à la fin du collège. Il s'agit de permettre de regrouper au sein d'un même établissement des classes du primaire avec des classes du collège afin de favoriser une meilleure articulation entre les différents niveaux. L'idée est d'instaurer un continuum du primaire au collège afin de décroïsonner les enseignements.

De nombreuses initiatives existent déjà et ont su démontrer l'intérêt de tels rapprochement. Nous souhaitons alors faciliter les expérimentations allant dans ce sens.